FICHE D'INSCRIPTION – STAGES CLOWNS ~SAISON 2021~2022

FICHE D'INSCRIPTION À RENVOYER À LA COMPAGNIE MAINTES ET UNE FOIS 7 RUE COURTELINE 42100 SAINT ETIENNE OU ÄR MAIL A sophie-bulle@maintesetunefois.fr

NOM: Prénom: Profession:	FICHE IDENTITE (MENTIONS OBLIGATOIRES) Date de naissance:	Maintes et une Fois
Adresse: Téléphone:	Email:	
EXPERIENCES ARTISTIQUES:	Nom de clown:	

DATES (Horaires à préciser)	INTITULE	LIEUX	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT	TARIFS À REPORTER
ADHESION					12€
12 au 14 novembre 2021 Avec hébergement en gîte 2 nuit	Découverte du clown « Corps et émotions »	Gite Monto'zar	185 €		
22 / 23 janvier 2022	« Clown et Objet »	Cie Maintes et une fois	70€	65€	
26 / 27 février 2022	« Clowns et mouvement »	Cie Maintes et une fois	70 €	65€	
12 / 13 mars 2022	« Clown et Jeux masqué »	Cie Maintes et une fois	70€	65€	
09/ 10 avril 2022	« La communication du Clown» stage en lien avec le cheval	Cie Maintes et une fois	70€	65€	
21 / 22 mai 2022	« Clown et Voix »	Cie Maintes et une fois	70€	65€	
24 au 26 juin 2022 hébergement sur place	« Clown et Nature »	St Romain les Atheux	150 €		
ABONNEMENT 7 STAGES	Règlement possible en plusieurs fois 550 €				
REPORTEZ LE TOTAL ICI 💝					

^{*}TARIF REDUIT : demandeurs d'emploi, étudiants, adhérents à partir du 2ème stage.

Attention reportez le tarif réduit adhérent uniquement à partir du 2ème stage!

Le Règlement complet valide l'inscription au stage, chèque à l'ordre du la compagnie Maintes et une fois, encaissé la veille du stage.

PAS DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION (report possible sur un autre stage, prévenir 1 mois à l'avance maximum) Le stage est limité à 12 participants. Au-delà de ce nombre, les participants souhaitant s'inscrire seront placés sur liste d'attente.

REGLEMENT : □-----Chèques* (nombre de chèques) □ Espèces □ Prélèvement (Fournir un RIB)

CESSION DU DROIT D'IMAGE (loi du 17 juillet 1970) Chaque personne dispose sur son image et celle de sa famille d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à ce que cette image soit utilisée ou reproduite sans son autorisation. Dans un lieu privé, tout enregistrement sonore et/ou visuel ne peut être effectué qu'avec le consentement de la personne considérée. L'utilisation de l'enregistrement est également soumise à autorisation. Dans un lieu public, les prises de vues peuvent être effectuées, en principe, sans autorisation. Mais le consentement de la personne concernée est indispensable en cas de reproduction et de diffusion.

J'accepte*

Je refuse*

*Entourez votre choix

J'accepte les conditions, consens, date et signe des deux mains pour valider mon inscription, ici :